



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 6 mai 2026

Séance ordinaire du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etalent présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absent avant donné procuration : Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER

Absent : Eric ZELAZNY

Monsieur Didier SZYMANEK a été désigné secrétaire de séance

9 - BUDGET VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Après constat des résultats lors de l'examen du compte administratif, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats.

Pour rappel, l'affectation des résultats doit, au minimum, combler le déficit d'investissement constaté.

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget VILLE,

Considérant que :

- la section de FONCTIONNEMENT présente un excédent de fonctionnement de 2 823 297,58 euros ;
- la section d'INVESTISSEMENT, compte tenu des restes à réaliser, présente un besoin de financement de 490 026,94 euros ;

est invité à se prononcer pour affecter, comme suit, le résultat de fonctionnement :

1. Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement, compte 1068 : 1 800 000,00 euros
2. Excédent de fonctionnement reporté, compte 002 1 023 297,58 euros

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

SLOW

A 23 voix pour et 5 abstentions (Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOZ)

Accepte d'affecter le résultat de fonctionnement tel que susmentionné.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de Séance

Didier SZYMANEK



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH